



Refus indemnités journalières

Par **Nanasadrien**, le **12/02/2024** à **15:19**

Bonjour, en arrêt depuis le 15 janvier 2024 ,je suis travailleuse cesu et également salariée admr , j' ai été payée de mes indemnité maladie de la cpam pour les heures cesu et l'admr ,le soucis se produit avec l'ircem ,ils refusent de compléter les indemnités cesu car ils demandent 6 mois de salaires consécutifs avant l'arrêt maladie .j'ai bien 2ans d'ancienneté environ ,mais en octobre 2023 mon employeur avait oublié de déclarer mes heures à temps ,il me les a donc déclaré sur le mois suivant .l'ircem considère donc que j ai une interruption de travail en octobre ... comment puis je recourir à ce soucis ? Merci